

KITCHENAID® COUNTERTOP MICROWAVE LIMITED WARRANTY

ATTACH YOUR RECEIPT HERE. PROOF OF PURCHASE IS REQUIRED TO OBTAIN WARRANTY SERVICE.

Please have the following information available when you call the Customer eXperience Center:

- Name, address and telephone number
- Model number and serial number
- A clear, detailed description of the problem
- Proof of purchase including dealer or retailer name and address

IF YOU NEED SERVICE:

If you reside in the United States and your KitchenAid® Countertop Microwave should cease to operate within the first year of ownership:

1. Before contacting us to arrange service, please determine whether your product requires repair. Some questions can be addressed without service. Please take a few minutes to review the Troubleshooting or Problem Solver section of the Use and Care Guide, scan the QR code on the right to access additional resources, or visit <http://kitchenaid.custhelp.com>.
2. All warranty service is provided exclusively by our authorized KitchenAid Service Providers. In the U.S. and Canada, direct all requests for warranty service to:

KitchenAid Customer eXperience Center

In the U.S.A., call 1-800-422-1230. In Canada, call 1-800-807-6777.

3. The consultant will advise whether the microwave qualifies for repair or replacement.
4. In the event of repair, you may be directed to forward the product to a KitchenAid designated service center. You are responsible for insurance and freight to the designated service center. Please include your name and address on a piece of paper, along with a copy of the proof of purchase (register receipt, charge slip, etc.). The microwave should be properly packaged to avoid damage in transit as we will not be responsible for any such damage.
5. KitchenAid will return the repaired unit or, at our option, an identical or comparable microwave to your door free of charge.

If outside the 50 United States or Canada, contact your authorized KitchenAid dealer to determine whether another warranty applies.



<http://kitchenaid.custhelp.com>

ONE YEAR LIMITED WARRANTY

WHAT IS COVERED

For one year from the date of purchase, when this microwave is installed, operated and maintained according to instructions attached to or furnished with the product, KitchenAid brand of Whirlpool Corporation or Whirlpool Canada LP (hereafter "KitchenAid") will pay for Factory Specified Replacement Parts and repair labor to correct defects in materials or workmanship that existed when this microwave was purchased, or at its sole discretion replace the product. In the event of product replacement, your appliance will be warranted for the remaining term of the original unit's warranty period. See service instructions.

YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR AS PROVIDED HEREIN. Service must be provided by a KitchenAid designated service company. This limited warranty is valid only in the United States or Canada and applies only when the microwave is used in the country in which it was purchased. This limited warranty is effective from the date of original consumer purchase. Proof of original purchase date is required to obtain service or replacement under this limited warranty.

WHAT IS NOT COVERED

1. Service calls to correct the installation of your microwave, to instruct you how to use your product, to replace or repair house fuses, reset circuit breakers or to correct house wiring or plumbing.
2. Service calls to repair or replace light bulbs. Consumable parts are excluded from warranty coverage.
3. In-home service. Your microwave must be shipped to a KitchenAid designated service company.
4. Repairs or replacement when your microwave is used for other than normal, single-family household use or when it is used in a manner contrary to published user or operator instructions and/or installation instructions.
5. Damage resulting from accident, alteration, misuse, abuse, fire, flood, acts of God, improper installation, installation not in accordance with electrical or plumbing codes, or use of consumables or cleaning products not approved by KitchenAid.
6. Cosmetic damage, including scratches, dents, chips or other damage to the finish of your microwave, unless such damage results from defects in materials or workmanship and is reported to KitchenAid within 30 days from the date of purchase.
7. Any food loss due to microwave product failure.
8. Repairs to parts or systems resulting from unauthorized modifications made to the appliance.
9. Microwaves with original model/serial numbers that have been removed, altered or cannot be easily determined. This warranty is void if the factory applied serial number has been altered or removed from your appliance.

The cost of repair or replacement under these excluded circumstances shall be borne by the customer.

DISCLAIMER OF IMPLIED WARRANTIES

IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR IMPLIED WARRANTY OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED TO ONE YEAR OR THE SHORTEST PERIOD ALLOWED BY LAW. Some states and provinces do not allow limitations on the duration of implied warranties of merchantability or fitness, so this limitation may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you also may have other rights that vary from state to state or province to province.

DISCLAIMER OF REPRESENTATIONS OUTSIDE OF WARRANTY

KitchenAid makes no representations about the quality, durability, or need for service or repair of this major appliance other than the representations contained in this warranty. If you want a longer or more comprehensive warranty than the limited warranty that comes with this major appliance, you should ask KitchenAid or your retailer about buying an extended warranty.

LIMITATION OF REMEDIES; EXCLUSION OF INCIDENTAL AND CONSEQUENTIAL DAMAGES

YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR AS PROVIDED HEREIN. KITCHENAID SHALL NOT BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. Some states and provinces do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so these limitations and exclusions may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you also may have other rights that vary from state to state or province to province.

GARANTIE LIMITÉE POUR LES FOURS À MICRO-ONDES POSABLES KITCHENAID®

ATTACHEZ ICI VOTRE REÇU DE VENTE. UNE PREUVE D'ACHAT EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE.

Lorsque vous appelez le centre d'eXpérience de la clientèle, veuillez garder à disposition les renseignements suivants :

- Nom, adresse et numéro de téléphone
- Numéros de modèle et de série
- Une description claire et détaillée du problème rencontré
- Une preuve d'achat incluant le nom et l'adresse du marchand ou du détaillant

SI VOUS AVEZ BESOIN DE SERVICE :

Si vous résidez aux États-Unis et que votre four à micro-ondes KitchenAid® cesse de fonctionner durant la première année suivant son acquisition :

1. Avant de nous contacter pour obtenir un dépannage, veuillez déterminer si des réparations sont nécessaires pour votre produit. Certains problèmes peuvent être résolus sans intervention de dépannage. Prenez quelques minutes pour parcourir la section Dépannage ou Résolution de problèmes du guide d'utilisation et d'entretien, balayez le code QR ci-contre avec votre téléphone intelligent pour accéder à des ressources supplémentaires, ou rendez-vous sur le site <http://www.kitchenaid.ca>.
 2. Tout service sous garantie doit être effectué exclusivement par nos fournisseurs de dépannage autorisés KitchenAid.
Aux É.-U. et au Canada, dirigez toutes vos demandes de service sous garantie au :
Centre d'eXpérience de la clientèle KitchenAid
Aux É.-U., composer le 1 800 422-1230. Au Canada, composer le 1 800 807-6777.
 3. Le conseiller vous indiquera si le four à micro-ondes peut bénéficier d'une réparation ou d'un remplacement.
 4. Dans le cas d'une réparation, il vous sera peut-être demandé d'envoyer le produit vers un centre de réparation désigné par KitchenAid. L'assurance et le fret jusqu'au centre de réparation relèvent de votre responsabilité. Veuillez indiquer vos nom et adresse sur un morceau de papier et l'accompagner d'une copie de votre preuve d'achat (reçu de caisse, bordereau d'achat, etc.). Le four à micro-ondes doit être correctement emballé pour éviter tout dommage pendant le transport car nous ne pourrions être tenus responsables d'un tel dommage.
 5. KitchenAid retournera à votre domicile l'appareil réparé ou, à sa discrétion, un four à micro-ondes identique ou comparable, et ce, sans frais.
- Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, contactez votre marchand KitchenAid autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique.



<http://www.kitchenaid.ca>

GARANTIE LIMITÉE DE UN AN

CE QUI EST COUVERT

Pendant un an à compter de la date d'achat, lorsque ce four à micro-ondes est installé, utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, la marque KitchenAid de Whirlpool Corporation ou Whirlpool Canada LP (ci-après désignées "KitchenAid") décidera, à sa seule discrétion, de remplacer le produit ou de couvrir le coût des pièces de remplacement spécifiées par l'usine et de la main-d'œuvre nécessaires pour corriger les vices de matériaux et de fabrication qui existaient déjà lorsque ce four à micro-ondes a été acheté. S'il est remplacé, votre appareil restera sous garantie pour la durée restant à couvrir de la période de garantie sur le produit d'origine. Voir les instructions de réparation.

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSISTE EN LA RÉPARATION PRÉVUE PAR LA PRÉSENTE. Le service doit être fourni par une compagnie de service désignée par KitchenAid. Cette garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis ou au Canada et s'applique exclusivement lorsque le four à micro-ondes est utilisé dans le pays où il a été acheté. La présente garantie limitée est valable à compter de la date d'achat initial par le consommateur. Une preuve de la date d'achat initial est exigée pour obtenir une intervention de dépannage ou un remplacement dans le cadre de la présente garantie limitée.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

1. Les interventions de dépannage pour rectifier l'installation du four à micro-ondes, montrer à l'utilisateur comment utiliser le produit, remplacer ou réparer des fusibles du domicile, réenclencher les disjoncteurs ou rectifier le câblage ou la plomberie du domicile.
2. Les interventions de dépannage pour réparer ou remplacer des ampoules électriques. Les pièces consommables ne sont pas couvertes par la garantie.
3. Service à domicile. Le four à micro-ondes doit être envoyé à une entreprise de services de réparation désignée par KitchenAid.
4. Les réparations ou le remplacement lorsque le four à micro-ondes est utilisé à des fins autres que l'usage domestique unifamilial normal ou lorsque les instructions d'installation et/ou les instructions de l'opérateur ou de l'utilisateur fournies ne sont pas respectées.
5. Les dommages résultant des situations suivantes : accident, modification, usage impropre ou abusif, incendie, inondation, actes de Dieu, installation fautive ou installation non conforme aux codes d'électricité ou de plomberie ou l'utilisation de pièces consommables ou de produits de nettoyage non approuvés par KitchenAid.
6. Les défauts apparents, notamment les éraflures, les bosses, écaillage ou tout autre dommage au fini du four à micro-ondes, à moins que ces dommages soient dus à des vices de matériaux ou de fabrication et soient signalés à KitchenAid dans les 30 jours suivant la date d'achat.
7. Toute perte d'aliments due à la défaillance du four à micro-ondes.
8. Les réparations aux pièces ou systèmes résultant d'une modification non autorisée faite à l'appareil.
9. Les fours à micro-ondes dont les numéros de série et de modèle originaux ont été enlevés, modifiés ou ne peuvent pas être facilement identifiés. Cette garantie est nulle si le numéro de série fourni par l'usine a été modifié ou retiré de l'appareil.

Le coût d'une réparation ou d'un remplacement dans le cadre de ces circonstances exclues est à la charge du client.

CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES GARANTIES IMPLICITES

LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES APPLICABLES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN AN OU À LA PLUS COURTE PÉRIODE AUTORISÉE PAR LA LOI. Certains États et certaines provinces ne permettent pas de limitation sur la durée des garanties implicites de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas être applicable dans votre cas. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ DANS LES DOMAINES NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

KitchenAid décline toute responsabilité au titre de la qualité, de la durabilité ou en cas de dépannage ou de réparation nécessaire sur ce gros appareil ménager autre que les responsabilités énoncées dans la présente garantie. Si vous souhaitez une garantie plus étendue ou plus complète que la garantie limitée fournie avec ce gros appareil ménager, adressez-vous à KitchenAid ou à votre détaillant pour obtenir les modalités d'achat d'une garantie étendue.

LIMITATION DES RECOURS; EXCLUSION DES DOMMAGES FORTUITS OU INDIRECTS

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSISTE EN LA RÉPARATION PRÉVUE PAR LA PRÉSENTE. KITCHENAID N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES FORTUITS OU INDIRECTS. Certains États et certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou indirects de sorte que ces limitations et exclusions peuvent ne pas être applicables dans votre cas. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre.

5/16